



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 MARS 2021



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 17 mars 2021 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, est également présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance a lieu à huis clos.

### OUVERTURE

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 17 h 15.

115/17-03-2021

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière par intérim, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
  - 3.1 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-407 modifiant le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique
  - 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-408 modifiant le Règlement numéro 2020-381 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, en soutien au développement économique
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
  - 4.1 Appel d'offres numéro 2021-03 – Disposition de biens matériels excédentaires de la Ville – Vente des biens
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
  - 5.1 Affectation des surplus non affectés pour les eaux usées et l'aqueduc
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Adoption du plan de sécurité civile



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 MARS 2021

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11.1 Aucun

#### 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

12.1 Aucun

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-407 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 321 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU D'AMÉLIORATION D'IMMEUBLES EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Mme Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-407 modifiant le Règlement numéro 321 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser les travaux de construction, d'agrandissement ou d'amélioration d'immeubles en soutien au développement économique.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-381 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE, EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-408 modifiant le Règlement numéro 2020-381 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements locatifs sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, en soutien au développement économique.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution  
ou annulation

116/17-03-2021

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 MARS 2021

#### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-03 – DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – VENTE DES BIENS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2021-03 pour la disposition de divers biens matériels excédentaires de la Ville, publié au journal *L'Info du Nord Vallée de la Rouge* le 24 février 2021, le résultat de l'ouverture des soumissions du 8 mars 2021 est le suivant :

<b>Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission</b>	<b>Bien matériel excédentaire</b>	<b>Montant de la soumission (plus les taxes applicables)</b>
M. Sylvain Jorg 04-02-2021 à 11 h 35	<b>Ford Ranger 2004</b>	650 \$
M. Armand Filion 05-03-2021 à 14 h 30	<b>Camion Ford-350 1995</b>	5 000 \$
M. Alain Bédard 08-03-2021 à 9 h 35		3 020 \$
Déneigement Christian Gareau 08-03-2021 à 13 h 35		3 101 \$
Déneigement Christian Gareau 08-03-2021 à 13 h 35	<b>Soudeuse à l'arc Miller</b>	200 \$
Déneigement Christian Gareau 08-03-2021 à 13 h 35	<b>Gratte de déneigement 10'</b>	600 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics ainsi que leurs recommandations quant à la disposition des biens énumérés précédemment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- Un véhicule Ford Ranger, année 2004 - moteur 3.0 litres 2 x 4 (223 332 km) à M. Sylvain Jorg au montant de 650 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 4 mars 2021;
- Un camion Ford-350, année 1995 – moteur 7,3 litres 4 x 4 avec équipements à neige : gratte avant / aile de côté, sableuse / benne été, à M. Armand Filion au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 5 mars 2021;
- Une soudeuse à l'arc Miller (AC 250 AMP) à Déneigement Christian Gareau au montant de 200 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 8 mars 2021.
- Une gratte de déneigement 10' à Déneigement Christian Gareau au montant de 600 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 8 mars 2021.

Que le bénéficiaire de chaque bien matériel dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et qu'il prenne possession du



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 MARS 2021

bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu.

Que la prise de possession se fasse dans les huit (8) jours de l'approbation de leur soumission par le conseil municipal.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la vente desdits biens et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

117/17-03-2021

#### **AFFECTATION DES SURPLUS NON AFFECTÉS POUR LES EAUX USÉES ET L'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT qu'au cours d'une année, certaines opérations d'entretien prévues au budget pour les réseaux d'aqueduc et le réseau d'égout ne sont pas effectuées pour diverses raisons, créant un surplus à la fin de l'année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garder ce surplus généré pour l'entretien de l'année à venir advenant des réparations non prévues ou autres problèmes mineurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'affecter un montant de 49 419,03 \$ du surplus non affecté à l'entretien des réseaux d'aqueduc ainsi qu'un montant de 58 371,94 \$ du surplus non affecté à l'entretien du réseau d'égout.

Que la directrice des finances et directrice générale adjointe soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

118/17-03-2021

#### **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Ville et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 MARS 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le plan de sécurité civile de la Ville de Rivière-Rouge soit adopté.

Que la directrice générale, Mme Lucie Bourque, soit nommée coordonnatrice municipale de la sécurité publique, et qu'elle soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Que Mme Bourque soit mandatée pour nommer les personnes nécessaires pour occuper les postes des différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Ville ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Que le plan de sécurité civile soit transmis au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la directrice générale et greffière par intérim, Mme Lucie Bourque n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 21.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire